

La dépêche du Linky n°7 - Castres et Tarn sud - Fin-octobre 2017

Lettre d'information au sujet du Linky dans le Tarn sud. Partage libre et vivement recommandé !

Nous contacter : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

06 34 64 66 49 de 16h à 19h

CASTRES :

- Arrêté du Maire de Castres (rappels)
- Avenir de l'arrêté (rappels)
- Planning de pose
- **Poses en force : collecte de toutes les situations !**
- Informations sur LS Services

En date du 28 octobre, l'arrêté du Maire de Castres est toujours en application

L'arrêté est consultable à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez en demander une copie sur place.

Nous pouvons vous l'envoyer par email, et il est aussi disponible sur : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/arrete-CASTRES.pdf>

Rappel de l'essentiel :

→ L'arrêté stipule que la pose du nouveau compteur connecté Linky ne pourrait avoir lieu sans votre présence ou sans votre consentement. Vous avez donc le choix et la possibilité de le refuser. **Marche à suivre pour refuser le Linky :**

- 1) **D'abord par courrier :**
 - à Enedis : lettre de refus en recommandé avec accusé de réception
 - + à la Mairie : pour informer de votre avis et soutenir l'arrêté (modèles de lettres : nous contacter)

- 2) **Puis chez vous :**

Compteurs à l'extérieur du domicile (rue, jardin, parties communes d'immeubles) : indiquez sur votre compteur que vous refusez le remplacement par un Linky et affichez l'arrêté du Maire. Surveillez quand vous êtes là, et informez les voisins de votre vis pour qu'il le défendent quand vous êtes absents.

Compteurs à l'intérieur du domicile : Au téléphone (société LS Services à qui Enedis sous-traite l'installation des Linky à Castres), refusez le remplacement du compteur et déclinez tout rendez-vous. Il est possible que l'interlocuteur soit insistant et use d'arguments musclés, douteux, peut-être en fait destinés à vous intimider.

Petit cours de droit administratif [rappels Dépêche du Linky n°4]



Début septembre, Enedis et la Préfecture ont émis un recours gracieux auprès du Maire de Castres lui demandant de retirer son arrêté. Celui-ci, à réception du recours, disposait de 2 mois pour se positionner, soit en maintenant l'arrêté, soit en le retirant. **Le Maire a décidé de maintenir l'arrêté.** A partir de maintenant, d'autres suites sont possibles :

→ Recours contentieux : l'arrêté peut être attaqué devant le Tribunal administratif par Enedis et/ou la Préfecture, avec notamment la possibilité d'une demande de jugement en référé comme cela a pu être vu pour d'autres communes : l'arrêté pourrait alors être suspendu, sans le juger pour l'instant sur le fond.

→ Attaque indirecte de l'arrêté : même une fois dépassés tous les délais légaux évoqués plus haut, Enedis pourrait encore, à tout moment, attaquer l'arrêté indirectement devant le Tribunal administratif pour demander son abrogation. Mais nous n'en sommes pas là.

EN RÉSUMÉ : Le Maire de Castres a décidé de maintenir son arrêté face aux recours gracieux qui ont été faits / Il est possible que l'arrêté soit soumis à un recours contentieux de la part d'Enedis/Préfecture, MAIS IL N'EST PAS DIT QUE CES SUITES AIENT EFFECTIVEMENT LIEU : DANS CERTAINES COMMUNES, LES ARRÊTÉS OU DÉLIBÉRATIONS N'ONT PAS ÉTÉ ATTAQUÉS.

⇒ **IMPORTANT** : si vous ne l'avez pas déjà fait, il est toujours possible d'écrire à la Mairie pour dire votre position et soutenir l'arrêté.

⇒ **IMPORTANT** : même si l'arrêté était un jour suspendu, il resterait possible de refuser le Linky qui n'est pas rendu obligatoire par la loi. Dans les communes où ni arrêté ni délibération ne modèrent le déploiement des Linky, nombreuses sont les personnes qui refusent en leur nom propre.

Planning de pose

Toujours pas de planning de pose transmis par Enedis.

Les poses ont commencé le 2 octobre dans le quart sud-ouest de Castres, et elles se poursuivent depuis dans le centre-ville (écusson). D'autres zones ont commencé à recevoir les courriers d'Enedis annonçant la pose :

[Par manque de temps, pas de carte de Castres dans cette Dépêche du Linky. On espère pouvoir le faire dans la prochaine.]

Quartiers où les tracts d'information ont été distribués : sud-ouest, écusson **en partie**, + Le Martinet et un peu Lameilhé ; ...

→ **Continuez à nous informer si vous recevez un courrier d'Enedis annonçant le Linky !**

PREMIÈRE RÉUNION DE CONCERTATION À LA MAIRIE DE CASTRES

INFO FRAÎCHE

Ce mercredi 25 octobre en fin de journée à la mairie de Castres, s'est tenue la toute première réunion de concertation réunissant des habitants ayant refusé le Linky, des représentants d'Enedis, et le Maire. Il s'agit de l'application de l'article 4 de l'arrêté :

« En cas d'opposition d'un usager au remplacement de son compteur, le Maire ou son représentant suspend l'intervention. Il convoque dans les 15 jours l'usager opposant, un représentant d'Enedis et un représentant de l'autorité concédante à une réunion de concertation en Mairie. [...] ».

La réunion a été annoncée comme se tenant à la demande d'Enedis, au sujet de deux rues de Castres (quartier de Grêle), suite à des « crispations » lors de la pose de compteurs Linky.

Une vingtaine de personnes ont participé à cette réunion : le Maire et d'autres représentants de la mairie, une dizaine d'habitants du quartier, deux personnes d'Enedis (responsable régional du Linky et responsable départemental), quatre personnes de LS Services (le responsable local ainsi qu'un chef d'équipe et deux poseurs), et trois représentants du collectif.

La réunion a duré près de deux heures.

Elle a débuté par un exposé des représentants d'Enedis sur le Linky, suivi de questions-réponses avec la salle. Le Maire a rappelé que l'arrêté était en vigueur et la liste des personnes refusant le Linky dans le quartier concerné a été donnée à Enedis, avec la demande de cesser leur insistance.

POSES ILLÉGALES : COLLECTE DE TOUTES LES SITUATIONS !

TRES IMPORTANT

NOUS RECUEILLONS LES TÉMOIGNAGES DE TOUTES LES PERSONNES AYANT FAIT FACE AUX SITUATIONS SUIVANTES :

- harcèlement téléphonique pour prise de rdv, insistance, propos intimidants, etc.
- difficultés à faire respecter votre refus par les poseurs (menaces, intimidations, mensonges) ;
- pose forcée : vous avez fini par accepter car les propos qui vous ont été tenus vous ont fait peur ;
- pose sans avoir été prévenu alors que vous étiez chez vous (vous avez simplement remarqué une coupure de courant) ;
- pose en votre absence même si rien d'affiché sur le compteur ;
- pose en votre absence malgré le refus affiché sur le compteur.

Toutes les poses qui ont eu lieu sans information préalable par les poseurs, en votre absence ou sans votre accord, sont des poses qui contreviennent à l'arrêté : à ce titre, il peut légitimement être demandé le retour à la situation initiale, à savoir le retrait du Linky et le retour à un compteur conventionnel.

Nous vous conseillons d'écrire votre témoignage au plus tôt après les faits sur le formulaire que nous mettons à votre disposition. Écrivez ce qui s'est passé, avec vos mots à vous. Vous pouvez témoigner de ce qui est arrivé au sujet de votre propre compteur, mais aussi de faits dont vous avez été témoin au sujet du compteur d'un autre (voisin par exemple).

→ **Le formulaire de témoignage est à votre disposition :**

- en version papier : pendant les réunions à la Maison des associations de Castres (dates : voir l'agenda plus bas)
- en version électronique : envoi par email

→ **Retour des formulaires complétés (par ordre de préférence) :**

- Lors des réunions à la Maison des associations, place du 1^{er} mai, Castres
- Par courrier à : Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres
- En le scannant et l'envoyant à : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

Pour tous renseignements sur les témoignages : 06 64 87 70 57 et 06 58 13 46 29

INFORMATIONS LS SERVICES

RAPPEL

Voici des informations sur les installateurs de la société LS Services, plus particulièrement pour les personnes qui ont des compteurs sur la rue, dans le jardin ou dans les parties communes d'immeubles, et qui redoutent un remplacement de leur compteur malgré leur refus affiché.

Les véhicules LS Services sont des Citroën Berlingo blancs (pas de marque d'entreprise sur le véhicule) dont voici quelques immatriculations : EF 620 WY ; EF 555 WY ; EF 507 WY ; EF 504 WY ; EF 528 WY ; QW 220 NG ; DW 154 HG ; EF 612 WY ; DW 157 HG ; DW 152 HG. Certains poseurs travaillent du lundi au vendredi, d'autres du mardi au samedi. Ils ont avec eux un dossier (classeur) avec nombre d'arguments destinés à vous influencer/impressionner.

Choses importantes :

Les poseurs sont entre le marteau et l'enclume, possiblement/probablement payés à la tâche, c'est à dire au nombre de compteurs posés, avec une cadence imposée. Ils sont certainement tout aussi mal à l'aise que nous, coincés, à se retrouver à devoir forcer les gens parce que ce sont les instructions qu'ils reçoivent et que leur paye en dépend également.

Dans cette affaire, tout le monde est dans une situation inconfortable, très inconfortable, voire violente intérieurement.

Svp pas de prise à partie : dites fermement que nous n'êtes pas en capacité d'accepter le remplacement de votre compteur car vous n'avez pas reçu les informations qui vous permettraient de le faire sereinement, et qu'il est donc absolument *hors de question* qu'ils le changent. Et que, malgré les conséquences pour eux, ce n'est pas négociable ou discutable. Et c'est tout. Tout débat de fond (arguments des uns et des autres) serait probablement de l'énergie et du temps perdu, pour eux comme pour vous.

Si des propos intimidants sont employés, cela leur appartient, ne le prenez pas personnellement (ils sont malheureusement acculés à la pose de ces compteurs), mais **tenez bon sur votre décision** ! Si cela va trop loin pour vous, vous pouvez parler d'appeler - et effectivement appeler - la Police municipale (05 63 71 58 55 - 05 63 71 58 51) pour qu'ils viennent mettre un terme à la situation et constater les infractions à l'arrêté.

DÉMARCHES AUPRÈS DES DÉPUTÉS

NOUVEAU

Les 4 et 20 octobre derniers, des membres du collectif Stop Linky Tarn sud rencontraient les assistants et suppléant des députés des 1^{ère} et 3^{ème} circonscription, qui correspondent à Castres et au territoire Tarn sud.

Le niveau d'intérêt pour les éléments présentés a varié selon les cas, et pour ainsi dire en fonction de la lecture et de l'interprétation qui est faite des missions et périmètres d'action d'un député : en effet, pour les uns, le député peut tout à fait être légitime à interpellier un ministre sur une situation donnée (comme par exemple celle du déploiement du Linky) ; pour les autres le député participe uniquement à établir les lois, et sur son application ou les éventuels débordements, le député n'a aucun rôle à jouer : il faut que les citoyens saisissent la Justice.

Bref, nous avons en tout cas fait de notre mieux et nous espérons que ces actions menées ici, et la situation nationale dans son ensemble (ailleurs, d'autres collectifs sollicitent aussi leurs députés, avec également parfois de grandes différences quant à la façon dont ceux-ci s'approprient le sujet), fera bouger les choses au niveau national.

Note : pour la 2^{ème} circonscription - Albi et nord Tarn - des démarches sont en cours.

LE LINKY AILLEURS

[...]

LE PARAMÈTRE LIMITE : le « chapeau »

Grâce à la participation de tous lors des réunions, lors des permanences, ou à distance, le chapeau est toujours bon !
(Pardon si l'on ne peut remercier chacun individuellement)

Nous rappelons les modalités selon lesquelles nous pouvons accueillir les contributions :

Les dons en espèces peuvent être apportés lors des réunions d'information-permanences à la Maison des Associations et Syndicats de Castres (voir l'agenda plus bas).

Pour les chèques, l'ordre est « Confluences 81 » et l'adresse d'envoi : Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres.
Ceci car nous sommes un collectif, pas une association (donc pas de chèque possible directement à notre nom), notre compte étant assurée par Confluences 81 qui nous dédie une sous-comptabilité à part.

Confluences 81, en tant qu'association, peut recevoir les chèques. Pensez à indiquer dans l'envoi "Pour le collectif Linky".

Encore un grand merci à tous !

DOCUMENTS EN LIBRE ACCÈS À CASTRES

Pour ceux qui sont sans internet ou imprimante, il y a dorénavant des documents (modèles de lettres Enedis et Mairie, arrêté du Maire de Castres,...) en libre accès dans certains lieux du centre de Castres. Nous contacter, on vous expliquera.

PETITS TRACTS FORMAT CARTE POSTALE

Il existe maintenant des petits tracts format carte postale pour mettre dans les lieux de votre choix : boulangerie, petits commerces de proximité, etc. Ils sont disponibles lors des réunions et permanences à la Maison des associations.

DISTRIBUTION DE TRACTS

Les distributions de tracts d'information se poursuivent. Si vous voulez participer, signalez-vous en nous écrivant (contact-stoplinkyarnsud@lists.riseup.net) ou par téléphone au 06 17 98 26 76.

DOCUMENTATION DE FOND

Nous disposons de documents explicatifs au sujet du Linky, et des actions possibles pour les Mairies. Nous pouvons également vous accompagner pour un rdv avec votre Mairie. Contactez-nous.

PÉTITION

La pétition pour refuser le projet Linky et encourager les municipalités à se positionner est toujours active.

Vous pouvez venir la signer lors des permanences à la Maison des associations de Castres, place du 1^{er} mai.

(Envoi par email possible également ; nous la retourner par courrier ou lors des réunions et permanences à Castres)

AGENDA

RÉUNIONS D'INFORMATION ET PERMANENCES

CASTRES, à la Maison des associations, place du 1^{er} mai

MARDI 31 OCTOBRE à 18h00

→ Réunion d'information : présentation du Linky et de la situation à Castres (arrêté du Maire et suites juridiques, planning de pose) + rencontres, toutes les questions possibles, signature de la pétition, collecte de témoignages, organisation de la distribution de tracts.

MARDI 7 NOVEMBRE de 16h00 à 18h00

→ Permanence pour situations au cas par cas et aide pour les lettres à Enedis et à la Mairie, collecte de témoignages, etc.

MARDI 14 NOVEMBRE à 18h00

→ Réunion d'information : présentation du Linky et de la situation à Castres (arrêté du Maire et suites juridiques, planning de pose) + rencontres, toutes les questions possibles, signature de la pétition, collecte de témoignages, organisation de la distribution de tracts.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. » - Henri Bergson

MERCI POUR TOUTES LES PARTICIPATIONS !

Renseignements : 06 34 64 66 49 de 16h à 19h

S'inscrire pour recevoir ces informations : contact-stoplinkyarnsud@lists.riseup.net